

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - CABRIERES (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300057300013

POSTE COMPTABLE : CFP DE NIMES AGGLOMERATION

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	34

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 30057	CABRIERES PRINCIPAL	BS 2023
----------------------------	--------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 740
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	509,66	0,00	754,33

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	712,50	615,00
2	Produit des impositions directes/population	391,06	352,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	815,64	787,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 053,20	260,00
5	Encours de dette/population	680,05	611,00
6	DGF/population	160,32	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,67 %	45,10 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,44 %	87,80 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	129,13 %	33,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83,38 %	77,60 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	461 982,44	201 964,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 260 018,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		461 982,44	461 982,44

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	651 416,47	1 155 272,37
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	576 759,85	339 715,30
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 266 811,35	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 494 987,67	1 494 987,67

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 956 970,11	1 956 970,11
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	390 800,00	0,00	80 200,00	80 200,00	471 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 000,00	0,00	78 830,00	78 830,00	491 830,00
014	Atténuations de produits	9 370,92	0,00	20 926,00	20 926,00	30 296,92
65	Autres charges de gestion courante	154 061,49	0,00	28 500,00	28 500,00	182 561,49
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		967 232,41	0,00	208 456,00	208 456,00	1 175 688,41
66	Charges financières	45 110,49	0,00	0,00	0,00	45 110,49
67	Charges exceptionnelles	7 950,00	0,00	1 000,00	1 000,00	8 950,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 030 292,90	0,00	209 456,00	209 456,00	1 239 748,90
023	Virement à la section d'investissement (5)	184 881,10		252 526,44	252 526,44	437 407,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 075,00		0,00	0,00	2 075,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		186 956,10		252 526,44	252 526,44	439 482,54
TOTAL		1 217 249,00	0,00	461 982,44	461 982,44	1 679 231,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 679 231,44
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	106 190,00	0,00	2 035,00	2 035,00	108 225,00
73	Impôts et taxes	834 844,00	0,00	22 600,00	22 600,00	857 444,00
74	Dotations et participations	254 500,00	0,00	168 609,00	168 609,00	423 109,00
75	Autres produits de gestion courante	8 010,00	0,00	0,00	0,00	8 010,00
Total des recettes de gestion courante		1 213 544,00	0,00	200 244,00	200 244,00	1 413 788,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
77	Produits exceptionnels	3 700,00	0,00	1 720,00	1 720,00	5 420,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 217 249,00	0,00	201 964,00	201 964,00	1 419 213,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 217 249,00	0,00	201 964,00	201 964,00	1 419 213,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	260 018,44
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 679 231,44
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	439 482,54
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 500,00	1 054,50	3 000,00	3 000,00	15 554,50
204	Subventions d'équipement versées	62 000,00	65 901,84	0,00	0,00	127 901,84
21	Immobilisations corporelles	79 000,00	13 794,41	123 216,47	123 216,47	216 010,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	582 600,00	496 009,10	522 400,00	522 400,00	1 601 009,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	735 100,00	576 759,85	648 616,47	648 616,47	1 960 476,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
13	Subventions d'investissement	35 500,00	0,00	0,00	0,00	35 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	86 304,22	0,00	0,00	0,00	86 304,22
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	141 804,22	0,00	300,00	300,00	142 104,22
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	876 904,22	576 759,85	648 916,47	648 916,47	2 102 580,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
	TOTAL	876 904,22	576 759,85	651 416,47	651 416,47	2 105 080,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	266 811,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 371 891,89
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	167 585,00	339 715,30	349 375,00	349 375,00	856 675,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	300 113,12	0,00	0,00	0,00	300 113,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	12 643,00	12 643,00	12 643,00
	Total des recettes d'équipement	467 698,12	339 715,30	362 018,00	362 018,00	1 169 431,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	205 000,00	0,00	33 227,93	33 227,93	238 227,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	505 000,00	505 000,00	505 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 250,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
	Total des recettes financières	222 250,00	0,00	538 227,93	538 227,93	760 477,93
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	689 948,12	339 715,30	900 245,93	900 245,93	1 929 909,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	184 881,10		252 526,44	252 526,44	437 407,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 075,00		0,00	0,00	2 075,00

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		186 956,10		255 026,44	255 026,44	441 982,54
TOTAL		876 904,22	339 715,30	1 155 272,37	1 155 272,37	2 371 891,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 371 891,89
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	439 482,54
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	80 200,00		80 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	78 830,00		78 830,00
014	Atténuations de produits	20 926,00		20 926,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 500,00		28 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		252 526,44	252 526,44
Dépenses de fonctionnement – Total		209 456,00	252 526,44	461 982,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	461 982,44
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	300,00	0,00	300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 054,50	0,00	4 054,50
204	Subventions d'équipement versées	65 901,84	0,00	65 901,84
21	Immobilisations corporelles (6)	137 010,88	2 500,00	139 510,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 018 409,10	0,00	1 018 409,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 225 676,32	2 500,00	1 228 176,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	266 811,35
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 494 987,67
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 000,00		7 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 035,00		2 035,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	22 600,00		22 600,00
74	Dotations et participations	168 609,00		168 609,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 720,00	0,00	1 720,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		201 964,00	0,00	201 964,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	260 018,44
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	461 982,44
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 227,93	0,00	33 227,93
13	Subventions d'investissement	689 090,30	0,00	689 090,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 643,00	0,00	12 643,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		252 526,44	252 526,44
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		734 961,23	255 026,44	989 987,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	505 000,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 494 987,67
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	390 800,00	80 200,00	80 200,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	55 000,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	5 500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	13 000,00	13 000,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 000,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	200,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	14 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	56 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	16 000,00	16 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	2 000,00	2 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	14 000,00	5 000,00	5 000,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	15 000,00	2 000,00	2 000,00
6161	Multirisques	11 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 500,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	5 000,00	5 000,00
6248	Divers	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	400,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	400,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	100,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 500,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	200,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 000,00	78 830,00	78 830,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	22 000,00	22 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	600,00	600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format ^o prof. cont.	500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	500,00	500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	220 000,00	34 700,00	34 700,00
6413	Personnel non titulaire	500,00	3 000,00	3 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 000,00	5 000,00	5 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	54 000,00	7 000,00	7 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	6 000,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	30,00	30,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 370,92	20 926,00	20 926,00
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	13 426,00	13 426,00
739211	Attributions de compensation	6 870,92	7 000,00	7 000,00
7398	Reverst., restitut ^o et prélèvt divers	2 500,00	500,00	500,00
65	Autres charges de gestion courante	154 061,49	28 500,00	28 500,00
6531	Indemnités	55 000,00	5 000,00	5 000,00

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	2 600,00	2 000,00	2 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	3 000,00	3 000,00
6535	Formation	500,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	36 066,49	3 000,00	3 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	33 000,00	11 500,00	11 500,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	14 500,00	4 000,00	4 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 195,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		967 232,41	208 456,00	208 456,00
66	Charges financières (b)	45 110,49	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 610,49	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 950,00	1 000,00	1 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	50,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	3 600,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	3 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 030 292,90	209 456,00	209 456,00
023	Virement à la section d'investissement	184 881,10	252 526,44	252 526,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 075,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 075,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		186 956,10	252 526,44	252 526,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		186 956,10	252 526,44	252 526,44
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 217 249,00	461 982,44	461 982,44

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		461 982,44
--	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	7 000,00	7 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	7 000,00	7 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	106 190,00	2 035,00	2 035,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 000,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	190,00	15,00	15,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	15,00	15,00
70632	Redevances services à caractère loisir	400,00	5,00	5,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	70 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	13 500,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	834 844,00	22 600,00	22 600,00
73111	Impôts directs locaux	677 844,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	500,00	2 100,00	2 100,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	18 000,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	48 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	500,00	500,00	500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	10 000,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	0,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	80 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	254 500,00	168 609,00	168 609,00
7411	Dotations forfaitaire	125 000,00	3 990,00	3 990,00
74121	Dotations de solidarité rurale	36 000,00	75 441,00	75 441,00
74127	Dotations nationale de péréquation	37 000,00	1 531,00	1 531,00
744	FCTVA	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	5 000,00	5 000,00
74758	Participat° Autres groupements	6 500,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	12 000,00	81 552,00	81 552,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 000,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	3 095,00	3 095,00
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 010,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	8 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 213 544,00	200 244,00	200 244,00
76	Produits financiers (b)	5,00	0,00	0,00
7688	Autres	5,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 700,00	1 720,00	1 720,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	100,00	220,00	220,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	100,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 217 249,00	201 964,00	201 964,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 217 249,00	201 964,00	201 964,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	260 018,44
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	461 982,44
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 500,00	3 000,00	3 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	8 000,00	2 000,00	2 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	500,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	62 000,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	62 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	79 000,00	123 216,47	123 216,47
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	9 000,00	7 000,00	7 000,00
21318	Autres bâtiments publics	6 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	5 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	9 000,00	3 000,00	3 000,00
21534	Réseaux d'électrification	20 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 000,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	100 216,47	100 216,47
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	582 600,00	522 400,00	522 400,00
2313	Constructions	10 000,00	152 400,00	152 400,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	175 000,00	50 000,00	50 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	397 600,00	320 000,00	320 000,00
Total des dépenses d'équipement		735 100,00	648 616,47	648 616,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	300,00	300,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	300,00	300,00
13	Subventions d'investissement	35 500,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	35 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	86 304,22	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	86 304,22	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		141 804,22	300,00	300,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		876 904,22	648 916,47	648 916,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	2 500,00	2 500,00
2152	Installations de voirie	0,00	1 500,00	1 500,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		876 904,22	651 416,47	651 416,47

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	576 759,85
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	266 811,35
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 494 987,67
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	167 585,00	349 375,00	349 375,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	9 300,00	9 300,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	40 000,00	40 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 000,00	30 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	12 675,00	12 675,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	167 585,00	160 200,00	160 200,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	97 200,00	97 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 113,12	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 113,12	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 643,00	12 643,00
2313	Constructions	0,00	12 643,00	12 643,00
Total des recettes d'équipement		467 698,12	362 018,00	362 018,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	205 000,00	538 227,93	538 227,93
10222	FCTVA	185 000,00	38 227,93	38 227,93
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	-5 000,00	-5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	505 000,00	505 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 250,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		222 250,00	538 227,93	538 227,93
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		689 948,12	900 245,93	900 245,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement	184 881,10	252 526,44	252 526,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 075,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	2 075,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		186 956,10	252 526,44	252 526,44
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	2 500,00	2 500,00
2033	Frais d'insertion	0,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		186 956,10	255 026,44	255 026,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		876 904,22	1 155 272,37	1 155 272,37

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	339 715,30
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 494 987,67
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
00002712988	CRCA DU GARD	14/05/2019	14/05/2019	15/05/2020	900 000,00	F		2,060	2,060		A	P	O	A-1
02GV0N011PR	CRCA DU GARD				200 000,00	F		4,470	4,470		A	P	O	A-1
4315629	CAISSE D'EPARGNE	19/10/2014	19/10/2014	25/01/2015	150 000,00	F		3,770	3,770		A	P	O	A-1
7674137	CAISSE D'EPARGNE				300 000,00	F		3,810	3,810		A	P	O	A-1
A1709438	CDC/CE				150 000,00	F		4,790	4,790		A	P	O	A-1
MON544599EUR	LA BANQUE POSTALE	06/04/2023	06/04/2023	01/09/2023	300 000,00	F		3,960	3,960		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 183 295,28					81 304,22	38 341,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 183 295,28					81 304,22	38 341,49	0,00	0,00
00002712988		0,00	A-1	814 613,73	22,00	F		2,060	29 642,70	16 781,04	0,00	0,00
02GV0N011PR		0,00	A-1	81 653,23	4,00	F		4,470	14 934,48	3 649,89	0,00	0,00
4315629		0,00	A-1	100 052,25	12,00	F		3,770	6 747,03	3 771,97	0,00	0,00
7674137		0,00	A-1	128 678,26	7,00	F		3,810	16 386,09	4 902,64	0,00	0,00
A1709438		0,00	A-1	58 297,81	6,00	F		4,790	8 616,20	2 792,47	0,00	0,00
MON544599EUR		0,00	A-1	0,00	20,00	F		3,960	4 977,72	6 443,48	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CABRIERES - PRINCIPAL - BS - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 183 295,28					81 304,22	38 341,49	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 183 295,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions d'équipement	15	30/03/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 106 304,22	300,00	II 300,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		86 304,22	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	86 304,22	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	300,00	300,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	0,00	300,00	300,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	106 604,22	576 759,85	266 811,35	950 175,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 409 206,10	285 754,37	VI 285 754,37
Ressources propres externes de l'année (a)		205 000,00	33 227,93	33 227,93
10222	FCTVA	185 000,00	38 227,93	38 227,93
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	-5 000,00	-5 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		204 206,10	252 526,44	252 526,44
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041582	GFP : Bâtiments, installations	2 075,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 250,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	184 881,10	252 526,44	252 526,44

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	694 960,47	339 715,30	0,00	505 000,00	1 539 675,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 950 175,42
Ressources propres disponibles	VIII 1 539 675,77
Solde	IX = VIII – IV (5) 589 500,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	2,40	4,40	4,40	0,00	4,40
Adjoint technique	C	1,00	2,40	3,40	3,40	0,00	3,40
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,60	1,60	1,60	0,00	1,60
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	1,60	1,60	1,60	0,00	1,60
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	4,00	9,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire, Gilles GADILLE (1),

A Cabrières, le 18/10/2023

Le Maire, Gilles GADILLE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Cabrières, le 18/10/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AUNAVE Philippe	
AYNARD Valérie	
AZEMARD Annick	
BLANC GARIN Michelle	
BOUE Pascale	
CHARROIS Jean-Paul	
COUTURIER Danièle	
CREGUT Laetitia	
DAYON Patrice	
GILLET Ghislaine	
JOUVION Didier	
JULLIAN Véronique	
LAFORGUE Isabelle	
MEGER Patrick	
PORTAL François	
REVEILLON Odile	
SAADI Jérôme	
VERDIER Ludovic	

Certifié exécutoire par Le Maire, Gilles GADILLE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.